

Affaires courantes

fédéral et des fonctionnaires, qui représentent 70 p. 100 de ces 30 milliards. Et, dans les coupures, dans le 70 p. 100 des dépenses de moins, arrive le dossier dont on discute ce matin.

Nous avons, au moment où on se parle, le même nombre de fonctionnaires qu'en 1973. Nous avons donc diminué le nombre de fonctionnaires de 12 000 depuis 1984. Et tout cela, ce sont des éléments qui entrent en jeu pour fins de discussion du dossier de mon collègue d'Ottawa—Vanier. Un des engagements majeurs de ce gouvernement est de réduire nos dépenses, et donc nos dettes. Et, comme vous allez le faire dans votre propre maison, ou comme mon collègue d'Ottawa—Vanier va le faire chez lui, lorsqu'on parle de réduction de dépenses, pour automatiquement réduire nos dettes, on parle de coupures. Alors, dans le cas qui nous occupe, le Comité s'inquiète au niveau du Comité interne du ministère des Finances sur l'évaluation des mesures fiscales. C'est le gros point de discussion ce matin. Et je veux souligner aux députés, monsieur le Président, que son rapport ayant été déposé à la Chambre au mois d'octobre ou au mois de novembre, le ministère des Finances a normalement 150 jours pour répondre au rapport de mon collègue. À ce jour, comme il l'a souligné, je sais que le sous-ministre lui a fait part de ses commentaires et le ministère a déjà mis en place plusieurs des mesures qui sont suggérées par mon collègue dans son rapport.

• (1130)

Je pense que le comité a fait un excellent travail, de même que son président, naturellement, et on se doit de continuer, dans cette optique, à traiter les dossiers de façon non partisane pour le bien-être des Canadiens et des Canadiennes en général.

Cela étant dit, il y a un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec mon collègue, et c'est lorsqu'il dit que demain matin, puisqu'il n'y a plus de bureau d'évaluation des mesures fiscales, plus de division, qu'il n'y aura plus personne qui saura ce qui se passe. Je pense, monsieur le Président, qu'il faut revenir à la base du système, et les personnes qui y sont, ce sont les députés de cette Chambre. Ce sont eux, en dernier ressort, en bout de ligne, qui prennent les décisions d'ordre fiscal, économique, social et culturel. Ce sont les députés de la Chambre qui décident des mesures fiscales et c'est également notre responsabilité, monsieur le Président, de voir, au fil des ans, si les mesures fiscales qui ont été adoptées par le Parlement et qui sont en place, sont valables et bonnes

pour le pays et pour les Canadiens et Canadiennes. C'est nous, en bout de ligne, qui avons cette responsabilité puisque nous sommes les élus.

Les fonctionnaires sont présents et sont là pour aider les élus à prendre les décisions. Ils sont là pour servir la population canadienne en général. Je pense que cela, c'est le système de base que l'on doit garder à l'esprit lorsqu'on regarde le dossier que mon collègue a présenté ce matin.

Une des recommandations du comité était la surveillance. Mon collègue l'a bien souligné, le Bureau du contrôleur général aura un représentant, au niveau du comité qui sera formé, pour regarder, justement, les politiques fiscales. Ce qu'il ne faut pas oublier, monsieur le Président, c'est que la qualité du travail fait par le ministère va demeurer parce qu'il y en a encore des gens en place, même s'il y a une division qui est partie, et il y a également la révision qui sera faite par les experts extérieurs et la publication de rapports. Je pense que ces deux éléments sont les éléments majeurs pour aider les députés de cette Chambre à prendre leurs décisions sur les matières fiscales et sur la révision des dossiers fiscaux que peut mettre en place le ministère des Finances.

Or, monsieur le Président, en terminant, je dois dire que j'apprécie le travail du comité, de ses membres et de son président. Mais à mon avis, il est peut-être trop tôt, ce matin, pour qu'une décision finale soit prise quant aux recommandations du comité parce que le ministère des Finances n'a pas fini de faire le tour du dossier, même s'il a fait preuve de bonne foi, dans ses commentaires, en appliquant plusieurs mesures du comité.

On se doit, monsieur le Président, de donner le temps, je pense, au ministère des Finances, temps alloué par cette Chambre, pour compléter le tout et faire en sorte que le Comité des comptes publics continue son excellent travail afin que le ministère des Finances, de son côté, puisse également y aller pour le bien-être de tous les Canadiens et Canadiennes.

[Traduction]

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole ce matin pour appuyer à la motion d'adoption de mon ami, le député d'Ottawa—Vanier.

Cette motion propose l'adoption des recommandations et du second rapport du Comité permanent des comptes publics. Ce rapport traite du démantèlement de la Division de l'évaluation fiscale du ministère des Finances.